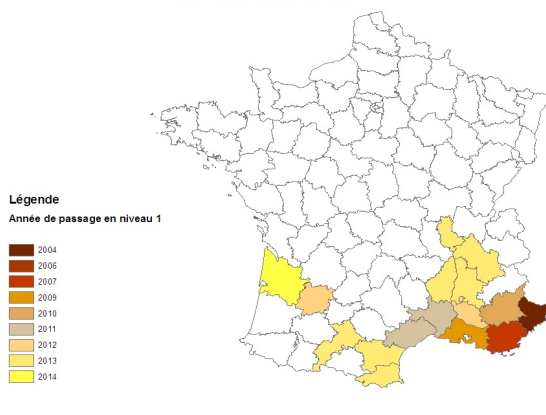




Crédit photo : JB Ferré / EID Méditerranée

Représentation géographique des zones d'implantation du vecteur *Aedes Albopictus* en fonction de l'année de passage en niveau 1



Le plan national de lutte anti dissémination du chikungunya et de la dengue initié en 2006 concerne cette année 18 départements métropolitains où le vecteur de ces arboviroses, *Aedes Albopictus* ou moustique tigre est désormais implanté et actif.

Quatre de nos départements rhônalpins, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et le Rhône sont concernés.

En application de ce plan, une surveillance entomologique et épidémiologique renforcée est mise en place dans ces départements pendant la période d'activité du vecteur qui débute le 1er mai et se prolonge jusqu'au 30 novembre 2014.

Dans ce cadre, tous les cas suspects importés de dengue et de chikungunya sont à signaler sans délai à l'ARS Rhône Alpes qui coordonne les investigations. Ce signalement permet de déclencher une confirmation biologique rapide de ces cas suspects afin de mettre en place des mesures adaptées de lutte anti-vectorielle autour des cas confirmés. L'objectif de ce dispositif est d'éviter l'initiation d'une chaîne de transmission de ces arbovirus et la survenue de foyers autochtones sur le territoire métropolitain.

Les cas confirmés de dengue ou de chikungunya qui n'auraient pas voyagé sont également à signaler à l'ARS dans le cadre de la déclaration obligatoire (DO).

Par ailleurs, l'InVS a accès aux résultats des diagnostics de dengue et de chikungunya des laboratoires qui pratiquent ces diagnostics en France métropolitaine afin de rattraper les cas non signalés en amont. Les résultats positifs pour la région Rhône Alpes sont communiqués à la Cire qui les transmet à l'ARS pour investigation et déclenchement, le cas échéant, des mesures de lutte anti-vectorielle autour des cas confirmés.

Cette année, compte tenu de l'épidémie de chikungunya en cours dans les départements français d'Amérique, le nombre attendu de cas virémiques importés et le risque de survenue de cas autochtones sont majorés et incitent à une vigilance accrue.

**Définition des cas suspect à signaler :** [remplir très soigneusement la fiche de signalement accéléré \(lien\)](#)

**Chikungunya :** fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et douleurs articulaires invalidantes sans autre point d'appel infectieux.

**Dengue :** fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et au moins un signe algique (céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies ou douleur rétro-orbitaire) sans autre point d'appel infectieux.

**Cas importé :** personne ayant séjourné en zone de circulation connue du virus dans les 15 jours précédant le début des symptômes.

**Rappel des analyses diagnostiques à réaliser en fonction de la date de début des signes cliniques (J0) :**

- J0 à J4 : test direct RT-PCR.

- J5 à J7 : test direct RT-PCR et sérologie (IgM et IgG).

- Après J7 : sérologie uniquement (IgM et IgG). Il est nécessaire de réaliser une 2ème sérologie de confirmation au plus tôt 15 jours après le premier prélèvement.

**Pour en savoir plus**

[Point Epidémiologie Antilles-Guyane, du 12 juin](#)

[Site InVS](#)

[Site ARS Rhône-Alpes](#)

**Situation au 08/06/2014, en région Rhône-Alpes (Données provisoires)**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, **38** cas suspects importés de chikungunya ou de dengue ont été signalés. Le tableau, ci-après, en présente la synthèse.

| Département  | Cas suspects signalés | Cas confirmés importés |             | Cas confirmés autochtones |             | En attente de confirmation biologique CNR | Investigations entomologiques* |                | Cas exclus |
|--------------|-----------------------|------------------------|-------------|---------------------------|-------------|---|--------------------------------|----------------|------------|
|              |                       | dengue                 | chikungunya | dengue                    | chikungunya |   | Prospection                    | Traitement LAV |            |
| Ardèche      | 3                     | 0                      | 3           | 0                         | 0           | 0   | 3                              | 0              | 0          |
| Drôme        | 5                     | 1                      | 2           | 0                         | 0           | 1   | 0                              | 0              | 1          |
| Isère        | 6                     | 0                      | 0           | 0                         | 0           | 0   | 1                              | 0              | 6          |
| Rhône        | 24                    | 3                      | 8           | 0                         | 0           | 3   | 5                              | 0              | 10         |
| <b>Total</b> | <b>38</b>             | <b>4</b>               | <b>13</b>   | <b>0</b>                  | <b>0</b>    | <b>4</b>                                  | <b>9</b>                       | <b>0</b>       | <b>17</b>  |

\* des investigations sont en cours, mais non enregistrées

Les 4 cas confirmés de dengue provenaient de : Colombie, Cuba, Polynésie française et Guadeloupe. Ils étaient tous virémiques au moment de leur passage dans un départements de zone 1.

Les 13 cas confirmés de chikungunya provenaient de : Guadeloupe (5), Haïti (4), Martinique (4). Onze d'entre eux étaient virémiques au moment de leur passage dans un départements de zone 1.

**Synthèse :**

Après 5 semaines de surveillance , 4 cas importés de dengue et 13 de chikungunya ont déjà été confirmés. Ce premier mois de surveillance laisse présager une augmentation importante de cas importés de chikungunya, en provenance de la Caraïbe. Le suivi de la situation sera, prochainement complété par des données de surveillance entomologique, permettant de connaître plus précisément les lieux d'implantation d'*Aedes albopictus*.

**Responsable CIRE**

Christine SAURA

**Equipe de la Cire Rhône-Alpes**

Delphine CASAMATTA  
Jean-Loup CHAPPERT  
Bastien CLERTANT  
Tristan DAGONNEAU  
Sylvette FERRY  
Hervé LE PERFF  
Isabelle POUJOL  
Héloïse SAVOLLE  
Alexandra THABUIS  
Jean-Marc YVON

**Directrice de la publication :**

Anne Bruant-Bisson

Directrice générale de l'InVS par intérim

**Comité de rédaction :**

L'équipe de la CIRE Rhône-Alpes

**Diffusion :**

CIRE Rhône-Alpes  
ARS Rhône-Alpes  
241, rue Garibaldi  
CS 93383  
69 418 LYON Cedex 03  
Tel : 04 72 34 31 15  
Fax : 04 72 34 41 55  
Mail :ars-rhonealpes-cire@ars.sante.fr

[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)  
[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)

Nous tenons à remercier les partenaires qui nous permettent d'exploiter ces données pour exercer les surveillances présentées :

- l'ensemble des **professionnels de santé** qui participent à la surveillance.

- le **CNR arbovirus** (IRBA Marseille)

- l'**Entente Interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes (EIDRA)**